

Not all of these requirements are likely to be met by Alberta residents, but by our statistics considering new registrations, most of them seem to be. A factor which confuses the issue is that many registered members are not practising engineering, at least as we have defined it in assessing these needs. Some would suggest as many as half of our members do other things. What this means if it is true, is that much of the engineering work will have to be done outside the province.

The Implications of Demand

APEGGA is growing at a rate second to none in Canada. For the last several years, the net annual increase in membership has been averaging 1800. At the same time, engineering graduates from Alberta universities have ranged from about 300 in 1975—76 to 500 in 1979. Nationally, engineering graduates numbered about 4,000 from 1975—77 and rose to 5400 by 1979. It is obvious that such number are *not* adequate to meet demands, especially when we remember that many engineers do not enter or remain in engineering and that attrition through death or retirement probably costs in the order of 1—2,000 per year. Thus immigration has played a significant role in Canada. From the late 1960-s to the mid 1970's, immigration played a major role in meeting Canada's engineering needs. Average inflow was 2000 during this period. More recently immigration has declined—to 700 in 1978 and 800 in 1979.

At the same time as immigration is declining, university enrollments are limited by available facilities and staff. A conundrum is presented. While we would like to do the work here in Alberta, ideally giving Albertans the opportunity, it is not possible except through the use of non-Canadians.

APEGGA has taken the position that immigration is not necessarily undesirable but should be such that in the case of temporary workers, Canadians capture the key skills areas either directly or through requirements for transfer of technological skills to Canadians as a condition on the work permit.

Recognizing that we cannot supply our needs from within our existing membership or through graduation from our universities means that we must screen the majority of applicants more extensively than would be the case for local graduates when we know their education background and the firm with which they have gained their experience.

This translates into two problems for the applicant. One is processing time and the other is a higher degree of uncertainty as to final results. This may create hard feelings among the applicants, especially if they see this as restricting their entrance and therefore their livelihood.

However the Association can't afford to restrict its vigilance if we wish to remain a self-governing profession. We must ensure that our standards are maintained by returning minimum entry qualifications that so far as possible prevents public injury.

Tous ces besoins ne sont pas susceptibles d'être satisfaits par des Albertains, mais la plupart semblent l'être d'après nos statistiques, qui tiennent compte des nouvelles inscriptions. Un facteur qui embrouille la question, c'est que de nombreux membres autorisés n'exercent pas, du moins d'après notre évaluation des besoins. D'aucuns affirment qu'au moins la moitié de nos membres font autre chose. Si c'est vrai, une grande partie des travaux en génie devra être effectuée à l'extérieur de la province.

Conséquences de la demande

L'APEGGA s'agrandit à un rythme sans égal au Canada. Ces dernières années, il y a en moyenne une augmentation annuelle nette des affiliations de 1800. Pour ce qui est des diplômés en génie d'universités albertaines, leur nombre est passé de quelque 300 en 1975-1976 à 500 en 1979. A l'échelle nationale, ils sont passés d'environ 4000 en 1975-1977 à 5400 en 1979. De toute évidence, ce n'est pas suffisant pour répondre à la demande, notamment parce que de nombreux ingénieurs ne se lancent pas ou ne restent pas en génie, et que la réduction naturelle des effectifs imputable aux décès ou aux retraites est de 1000 à 2000 par an. L'immigration joue donc un rôle important au Canada. Entre la fin des années 60 et le milieu des années 70, l'immigration a contribué grandement à satisfaire aux besoins du Canada en ingénieurs. Au cours de cette période, nous avons accueilli en moyenne 2000 immigrants, mais ce nombre est passé à 700 en 1978 et à 800 en 1979.

A la diminution de l'immigration s'ajoute une limitation des inscriptions universitaires, imputable au manque d'installations et de personnel. Le problème se résume donc à ceci: nous aimerions faire tout le travail en Alberta (et idéalement en donner la chance à des Albertains), mais ce n'est possible qu'en faisant appel à des non-Canadiens.

L'APEGGA estime que l'immigration n'est pas nécessairement à rejeter; toutefois, dans le cas des travailleurs temporaires, les postes clés devraient être confiés à des Canadiens, directement ou par l'entremise des immigrants, qui seraient tenus de transmettre aux Canadiens leurs connaissances techniques pour obtenir un permis de travail.

Comme nous ne pouvons satisfaire à nos besoins grâce à nos membres ou aux diplômés d'universités, nous devons trier la majorité des requérants plus strictement que les diplômés locaux dont nous connaissons les antécédents scolaires et l'employeur chez qui ils ont acquis leur expérience.

Mais cela pose deux problèmes au requérant: premièrement, il doit attendre que sa demande soit étudiée et deuxièmement, il est plus incertain des résultats finals. On pourrait donc créer chez lui une tension, notamment s'il y voit un obstacle à son acceptation, donc à son gagne-pain.

Seulement l'Association ne peut se permettre de laisser tomber sa vigilance si nous voulons conserver à notre profession son autonomie. Nous devons assurer le maintien de nos normes en conservant des critères d'admissibilité minimums qui, dans la mesure du possible, empêchent tout préjudice public.